

Objectifs de la formation :

- Maîtriser les règles relatives à la récupération des charges d'un bien d'habitation
- Maîtriser les règles relatives aux réparations et dégradations locatives d'un bien d'habitation

Public : toute personne ou professionnel devant gérer un bail d'habitation ainsi que son issue

Prérequis : aucun

Durée de la formation : 2 jours soit 14 heures

Programme :

- I) Les fondements juridiques de la récupération des charges et des réparations locatives
 - a. Les locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989
 - b. Les locaux soumis à d'autres dispositions

- II) Les charges récupérables
 - a. Le décret n° 87-713 du 26 août 1987
 - b. L'analyse des principales charges récupérables et les dernières jurisprudences en la matière : charges de personnel, eau, électricité, ascenseur, chauffage, entretien, etc.
 - c. Les modalités de refacturation des charges récupérables
 - i. Les provisions sur charges
 - ii. La régularisation des charges
 - iii. Le cas des charges forfaitaires
 - d. Le délai de prescription en matière de charges récupérables

- III) Les réparations locatives
 - a. Le décret n° 87-712 du 26 août 1987
 - b. L'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie
 - c. Le dépôt de garantie et sa retenue partielle ou totale
 - d. Dégradations locatives versus vétusté